

Commission Locale de Développement Rural de Stoumont :
Procès verbal de la réunion du 09 juin 2016.

Tableau de présence :

Nom	Prénom	Poste	Présent	Excusé	Absent
Goffin	Philippe	Président	X		
Collienne	Christian	Secrétaire	X		
Abras	Bernadette	Suppléant	X		
Brismée	Nathalie	Suppléant			X
Cornille	Marc	Suppléant	X		
Crucifix	Chantal	Effectif			X
Defoeux	Anne-Sophie	Suppléant	X		
Depasse	Bruno	Effectif			X
Depasse	Nathalie	Suppléant			X
Dor	Luc	Suppléant			X
Dupont	José	Suppléant			X
Gilkinet	Didier	Effectif	X		
Hennequin	Michaël	Effectif	X		
Hermans	Daniel	Effectif			X
Huque	Virginie	Effectif			X
Joost	Custers	Suppléant			X
Laffineur	Fédéric	Effectif			X
Lebrun	Jean	Suppléant		X	
Lecrenier	Frédéric	Suppléant		X	
Lefort	Frédéric	Effectif	X		
Lorent	Etienne	Effectif		X	
Monseur	Alain	Effectif			X
Noël	André	Effectif	X		
Schyns	Roger	Suppléant	X		
Van der Smissen	Patrick	SPW	X		
Barthélemy	Anouck	GREOA	X		
Leusch	Amandine				

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la réunion du 24 mars 2016
- 2) Démission de M. Masuy Marcel et de M. Michel Teller
- 3) Budget CLDR : petit investissement
- 4) Petit patrimoine : Réflexion sur le moyen de diffusion de l'inventaire réalisé
- 5) PCDR - Projet n°2 - Fiche 1.3 Ruy - relative à l'aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce
- 6) Réflexion sur le projet présenté par M. Hennequin concernant la sécurisation des villages et la création d'espaces de convivialité par des aménagements de mise en valeur des abords des éléments de patrimoine.
- 7) Divers

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h20 et remercie les membres de leur présence.

1) Approbation du PV de la réunion du 24 mars 2016

Les membres de la CLDR approuvent le PV de la réunion du 24 mars 2016.

Monsieur Cornille souhaite que l'on acte que 3 crucifix ont été rénovés par des citoyens, deux à Chession (au centre et à l'ancienne école) et un à Bierny.

2) Démission de M. Masuy Marcel et de M. Michel Teller

Les membres de la CLDR prennent acte également de :

- La démission de Monsieur Masuy Marcel ;
- La démission de Monsieur Michel Teller.

3) Budget CLDR : petit investissement

Le collège communal a décidé en date du 20 mai 2016 d'inscrire un budget de 5000 € permettant de réaliser de petits aménagements.

4) Petit patrimoine : Réflexion sur le moyen de diffusion de l'inventaire réalisé

Monsieur Noël, représentant le RSI de La Gleize, signale que ce point a fait l'objet de beaucoup de discussion et de divergence de vue (vol, vandalisme, ...).

Le RSI de La Gleize estime qu'il est nécessaire de réaliser un inventaire du patrimoine pour une notion conservatoire et de relevé, mais pas pour la diffusion complète de cet inventaire.

Monsieur Noël cite un exemple : La croix située près de chez lui n'a pas de valeur mais le Christ en a beaucoup.

La sélection des éléments à diffuser devra être faite de commun accord (CLDR/RSI).

Des informations sur des éléments de patrimoine sont déjà reprises sur la carte de promenade de La Gleize et sur la brochure éditée par le Musée 44.

Brochures

Le GREOA présente différents modèles de brochures. Pour information, le budget pour un format A6, 5000 exemplaires : 600 €.

En plus des brochures en version papier, des informations complémentaires pourraient être trouvées via une application sur smartphone.

Choix des langues : Français, Anglais et Néerlandais.

Après édition, cette brochure sera jointe à la farde d'accueil aux nouveaux habitants.

Lors de l'élaboration des nouvelles cartes de promenades, on pourrait insérer des éléments de patrimoine à découvrir sur le parcours. A discuter avec l'échevine du Tourisme.

Il est nécessaire de créer un groupe de travail sur l'élaboration de la brochure et de définir les éléments de patrimoine à diffuser.

Subside : A définir. Prendre contact avec l'Institut du Patrimoine Wallon.

5) **PCDR - Projet n°2 - Fiche 1.3 Ruy - relative à l'aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce**

Les travaux seront subsidiés par la Région Wallonne à la condition qu'ils soient réalisés sur des propriétés communales. Les biefs sont situés sur un terrain appartenant au Hameau de Ruy.

Un courrier a été envoyé en date du 08 mars 2016 à Monsieur John Dumez afin qu'il interroge les membres sur la possibilité de céder cet espace à la commune, par un bail emphytéotique.

Monsieur Goffin signale que l'administration n'a toujours pas reçu de réponse officielle à notre courrier du mois de mars. Vu les différents contacts pris, les membres ne sont pas prêts à céder leurs terrains.

Il faut que le projet réponde à la philosophie du PCDR et non pas uniquement des aménagements de sécurité.

Vu ces éléments, monsieur Hennequin propose de passer à la fiche suivante.

Sans les aménagements prévus au niveau de ces parcelles, ce projet remplit difficilement les conditions d'éligibilité.

Ce projet devient par conséquent précaire.

6) **Réflexion sur le projet présenté par M. Hennequin concernant la sécurisation des villages et la création d'espaces de convivialité par des aménagements de mise en valeur des abords des éléments de patrimoine.**

Monsieur Hennequin rappelle que les aménagements présentés ne sont pas à prendre au pied de la lettre. Ces exemples sont une base de discussion.

Constats :

- Lenteur dans la mise en œuvre des fiches du PCDR
- Obsolescence de certaines fiches
- Diminution du taux de présence des membres
- Pas ou peu de dynamique participative
- ...

La concrétisation de petits projets d'aménagements, de restauration du petit patrimoine, ... permettrait d'accroître la dynamique de la commission et d'harmoniser les aménagements réalisés sur l'ensemble du territoire de la commune de Stoumont.

Néanmoins, il faut tenir compte des spécificités de chaque village et hameau.

7) **Divers**

PCDR : Il est possible de regrouper 2 fiches projets en même temps.

TO DO LIST

<u>Responsable</u>	<u>Tâches</u>
Groupe de travail – Brochure patrimoine	A créer
AC Stoumont	Fiche 1.3 Ruy : bail emphytéotique si accord du Hameau de Ruy – en attente
AC Stoumont	Fiche à définir : Désignation d'un auteur de projet

Monsieur le Président clôture la réunion à 22h10.